



Madame, Monsieur,

A l'initiative du Chef d'Etablissement, des permanences d'écoute seront assurées au sein de l'Etablissement de votre enfant. Un psychologue du Service de psychologie de l'Enseignement Catholique assurera ces permanences sous la responsabilité du Chef d'Etablissement. Il sera à la disposition des élèves et éventuellement des familles.

L'objectif de ces interventions est de proposer aux élèves qui le souhaitent un lieu confidentiel où pourront être abordés des problèmes personnels, scolaires et relationnels... Ces rencontres ont lieu à la demande de l'élève, de sa famille, ou sur proposition d'un professeur.

Une première rencontre permet généralement de préciser les besoins. Ensuite des entretiens réguliers peuvent être proposés à l'élève. Il s'agit d'un soutien psychologique, à différencier d'une psychothérapie. La décision de poursuivre ou d'arrêter les entretiens appartient à l'élève. Les entretiens peuvent éventuellement déboucher sur une proposition d'aide extérieure.

Le psychologue est tenu à la confidentialité, au respect des personnes et de leurs opinions.

Si vous refusez que votre enfant rencontre le psychologue, veuillez en avvertir par écrit le Chef d'Etablissement à réception de cette information.

Le calendrier de ces permanences pourra vous être communiqué par l'établissement.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

Monsieur Frédéric DE RAVINEL
Chef d'établissement :

Monsieur Denis PINEAU
Responsable du service de psychologie :

